



PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°62-2023-199

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Direction départementale des territoires et de la mer / Délégation à la mer et au littoral

62-2023-12-08-00006 - Arrêté en date du 08 décembre 2023 portant délivrance des autorisations de pose d'un filet fixe dans la zone de balancement des marées dans le département du Pas-de-Calais pour l'année 2023 (15 pages) Page 3

Direction départementale des territoires et de la mer / Service de l'environnement

62-2023-11-14-00014 - Décision en date du 14 novembre 2023 fixant le barème 2023 de perte de récolte pour le département du Pas-de-Calais - FOIN (1 page) Page 19

62-2023-12-20-00005 - Décision en date du 20 décembre 2023 fixant le barème 2023 de perte de récolte pour le département du Pas-de-Calais (2 pages) Page 21

Préfecture du Pas-de-Calais / Direction de la citoyenneté et de la légalité

62-2023-12-20-00004 - AP portant approbation des statuts du syndicat de la Haute Vallée de la Lawe (5 pages) Page 24

62-2023-12-20-00003 - Arrêté préfectoral portant approbation des statuts du SIVU des 3 Villages (5 pages) Page 30

Préfecture du Pas-de-Calais / Sous-Préfecture de Béthune

62-2023-12-18-00003 - Arrêté préfectoral modificatif n°2023-554 en date du 18 décembre 2023 portant renouvellement des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Béthune (2 pages) Page 36

Direction départementale des territoires et de la
mer

62-2023-12-08-00006

Arrêté en date du 08 décembre 2023 portant
délivrance des autorisations de pose d'un filet
fixe dans la zone de balancement des marées
dans le département du Pas-de-Calais pour
l'année 2023



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Délégation à la mer et au littoral**

Service des affaires maritimes et du littoral
Unité encadrement et contrôle des activités maritimes
Pôle cultures marines

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS
DE POSE D'UN FILET FIXE DANS LA ZONE DE BALANCEMENT DES MARÉES
DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS POUR L'ANNÉE 2023**

- Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment le livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors-classe) à compter du 10 août 2022 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 2 juillet 1992 modifié par l'arrêté ministériel du 13 octobre 1999 fixant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 26 octobre 2012 modifié déterminant la taille minimale ou le poids minimal des captures des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir ;
- Vu** l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais n° 115-D-2002 du 20 septembre 2002 portant réglementation de la pose des filets fixes dans le Pas-de-Calais ;
- Vu** l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais n° 2023-60-80 du 09 novembre 2023 portant délégation de signature du Préfet du Pas-de-Calais à M. Edouard GAYET directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;
- Vu** la décision du 10 novembre 2023 portant subdélégation générale du directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais à ses collaborateurs ;
- Vu** les demandes présentées entre le 1er octobre 2023 et le 1^{er} novembre 2023 ;

92, boulevard Gambetta
CS 40629
62321 BOULOGNE SUR MER cedex
Tél : 03 61 31 33 00

ARRETE

Article 1er :

Les autorisations sont délivrées, conformément aux dispositions du décret du 2 juillet 1992 modifié, dans l'ordre d'envoi, le cachet de la poste faisant foi, ou de dépôt par internet sur le site de la préfecture du Pas-de-Calais via une démarche simplifiée, dans la limite du nombre maximum fixé par l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2002 sus-visé (729 autorisations).

Une seule autorisation par personne majeure et par foyer est accordée.

Une autorisation de pose de filet fixe est délivrée pour l'année 2024 aux personnes désignées en annexe 1.

Article 2 :

Les demandes des personnes désignées en annexe 2 sont rejetées. Un courrier individuel de notification énonçant le motif du rejet leur sera adressé par la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais / délégation à la mer et au littoral.

Article 3 :

Le filet pouvant être posé doit avoir un maillage d'au moins 90 mm, maille étirée, mouillée.

Article 4 :

La validité des autorisations et leur renouvellement sont subordonnés à une déclaration statistique, selon les modèles joints en annexe 3.

Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant de tribunal administratif de Lille ou via l'application www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la délégation à la mer et au littoral dans le même délai.

Article 6 :

Les sous-préfets de Calais, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer et le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Boulogne-sur-mer, le 08 décembre 2023

Pour le Préfet

Par subdélégation

Le directeur départemental adjoint

Délégué à la mer et au littoral

Pierre-Michel BON-GLORO

Ampliation :

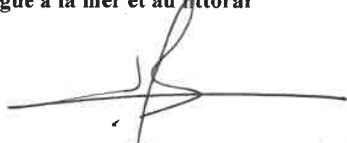
DDTM du Pas-de-Calais

Copies :

- Sous-préfectures de Calais, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer
- Préfecture maritime Cherbourg
- Mairies littorales
- ULAM 62
- Groupement de gendarmerie de Calais et Montreuil-sur-Mer
- Gendarmerie maritime Boulogne-sur-mer (BSL et Scarpe)
- Brigade Nautique de Gendarmerie de Calais
- Parc naturel marin des estuaires picard et de la mer d'Opale

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2023 portant délivrance des autorisations de pose d'un filet fixe dans la zone de balancement des marées dans le département du Pas-de-Calais pour l'année 2024.

Pour le Préfet,
Par subdélégation
Le directeur départemental adjoint
Délégué à la mer et au littoral



Pierre-Michel BON-GLORO

Annexe 1 : Liste des personnes autorisées à poser un filet fixe dans la zone de balancement des marées dans le département du Pas-de-Calais – Année 2024

ABRANEL	François	354	64 Square Laurent	SAINT LAURENT DE BLANGY	62000
ACCARRY	Yann	31	1 Rue des Mouettes	MARQUISE	62250
ACCARRY	Dominique	262	40 Rue de la Courtville	EQUIHEN PLAGE	62224
ADAMKIEWICZ	Léonard	118	124 Avenue du Boulonnais	MERLIMONT	62155
ALBIEN	Ludovic	309	13 Rue du Mont Saint Adrien	BOULOGNE SUR MER	62200
ALFERT	Alain	274	118 Rue du Haut Banc	BERCK SUR MER	62600
ALLOY	Hervé	411	209 Rue du Bout du Monde	FIENNES	62132
AMARA	Idir	117	330 Rue Camille Delacroix	MERLIMONT	62155
ARBLAY	Corentin	212	7 Impasse Buridant	AMBLETEUSE	62164
ARNOUX	Marius	434	150 Route de Desvres	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
ATTAGNANT	Norbert	229	13 Bis Rue Ferdinand Buisson- Appt 4	WISSANT	62179
AUFAURE	Colette	109	11 Rue Jeanne d'Arc	WIMEREUX	62930
AUFAURE	Alain	120	11 Rue de l'Avancée	WIMEREUX	62930
AUGÉ	Christian	391	1 Rue Jean Rostand	RINXENT	62720
BAHEU	Jean-Pierre	292	16 Résidence Les Goélands	AMBLETEUSE	62164
BAHEUX	Frédéric	403	22 Avenue du 4,8 et 9 septembre 1943	LE PORTEL	62480
BAILLET	Kévin	162	28 Résidence Le Moulin	AUDINGHEN	62179
BAILLET	Jean-Pierre	163	12 Rue de la Plaine du Haut	AUDINGHEN	62179
BAILLET	Pascal	297	830 Route de Baincthun	ECHINGHEN	62360
BAILLET	Jean-Jacques	304	8 Rue Philippe-Auguste Jeanron	AUDRESSELLES	62164
BAILLIACHE	Jacques	215	49 Rue du 14 Juillet	SECLIN	59113
BAR	Yvon	422	25 Rue des Charmettes	SAINT JOSSE SUR MER	62170
BARDEAUX	Stéphane	133	4 Bis Rue des Haguettes	AMBLETEUSE	62164
BARONI	Marc	303	2 Bis Rue du Val Lune	CELLES SUR OURCE	10110
BATTESTI	Pascal	105	18 Résidence de La Salle	OUTREAU	62230
BEAUGRAND	Bruno	377	23 Rue Jules Ferry	MARQUISE	62250
BEAUVOIS	Daniel	355	68 Rue Edmond Palezieux	EQUIHEN PLAGE	62224
BELLEMBERT	Jérémy	457	108 Rue Jean Dubuffet	TUBERSENT	62630
BERNARD	Ludovic	246	113 Rue du Mont Neuf	OUTREAU	62230
BERNARD	Alain	332	43 Route d'Amiens	ABBEVILLE	80100
BERTIN	David	165	385 Rue Jean Jaurès	LOON PLAGE	59279
BESNIER	Jean-Michel	119	18 Cité des Castors	ISQUES	62360
BETAZ	Daniel	38	372 Rue de Bogota	CALAIS	62100
BIGAND	David	300	6 Rue des Dunes Résidence Les Mimosas – Appt 7	EQUIHEN PLAGE	62224
BLAISEL	Patrick	236	138 Rue de la Basse Flaque	NEUFCHATEL HARDELLOT	62152
BLANGY	Alain	373	116 Rue Kennedy	CAMIERS	62176
BLANPAIN	Thierry	74	316 Rue des Hauts Fourneaux	OUTREAU	62230
BLANPAIN	Didier	80	5 Rue Jules Gin	EQUIHEN PLAGE	62224

BLANPAIN	Jean-François	423	19 Allée des Pinsons	CONDETTE	62360
BLERARD	Renald	68	395 Rue Rolls	SANGATTE	62231
BLERARD	Yves	69	879 CD 940	SANGATTE	62231
BLONDEAU	David	412	1 Rue de La Laiterie	BARZY EN THIERACHE	O2170
BOCQUET	Jacques	213	120 Avenue du Maréchal Foch	NEUFCHATEL HARDELLOT	62152
BODART	Michel	319	38 Rue du Hem	LAVENTIE	62840
BONNET	Edouard	298	6 Résidence du Château	CONDETTE	62360
BOULANGER	Rémi	152	85 Rue du Baston	WIMEREUX	62930
BOULANGER	Philippe	156	15 Rue Ferdinand Buisson	RETY	62720
BOULANGER	Jean-François	180	8 Rue du Pont Gavel	THIEMBRONNE	62560
BOULANGER	Jean-Charles	189	1746 Avenue Louis Quetelart	LE TOUQUET PARIS PLAGE	62520
BOULANGER	Benjamin	244	8 Rue du Marais	THEROUANÉ	62129
BOURGAIN	Jean-Michel	45	43 Quai de la Vierge	LE PORTEL	62480
BOURGAIN	Jean-Paul	65	13 Impasse Jean Moulin	EQUIHEN PLAGE	62224
BOURGAIN	Emile	421	26 Rue Jacques Duclos	EQUIHEN PLAGE	62224
BOUTOILLE	Joël	348	3 Rue des Prés Lotissement des Ecoles	WISSANT	62179
BOUTOILLE	Joël	384	22 Rue Ambroise Croizat	EQUIHEN PLAGE	62224
BOUTON	Bruno	350	493 Rue Marc Facompré	MERLIMONT	62155
BOUTON	Guillaume	351	366 Rue du Bout de Bas	MERLIMONT	62155
BOYER	Alexis	439	42 Rue Collier	GROFFLIERS	62600
BRACQ	Marcel	432	6 Bis Avenue François Mitterrand	WIMEREUX	62930
BRICHE	Daniel	93	10 Rue Mozart	BEUVRY	62660
BRIDE	Didier	83	170 Rue des Iris	CUCQ	62780
BRIMEUX	Jérôme	448	43 Rue de l'Orme	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
BRLEKOVIC	Sylvain	166	6 Route de Saint Paul	MAISNIL	62130
BRUCHET	Alfred	125	4 Rue des Estambelles Résidence Hortensia – Appt 11	EQUIHEN PLAGE	62224
BRUGE	Cédric	269	540 Rue du Marais	ESTRELLES	62170
BUTEZ	Christian	59	2 Rue de l'Envolée	WISSANT	62179
CALOIN	Jean-Marc	84	40 Rue Principale	AIRON NOTRE DAME	62180
CALON	Michaël	260	1 Allée des Fleurs Résidence Les Rosiers – Appt 4	OUTREAU	62230
CALON	Philippe	264	4 Rue Paul Bert	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
CALON	Jean-Luc	317	Résidence Rolabd Garros – Entrée 1 Boulevard d'Arras – Porte 007	LE PORTEL	62480
CALON	Christophe	334	1148 Rue du Bosquet Fanette	BELLEBRUNE	62142
CALON	Béatrice	346	38 Rue Ambroise Croizat	EQUIHEN PLAGE	62224
CAMPINI	Gérald	331	06 La Place	BEAURIEUX	59740
CANONNE	Jean-Jacques	149	18 Rue des Vinguettes	WACQUINGHEN	62250
CAPIAUX	Pierrick	171	26 Résidence Le Moulin	AUDINGHEN	62179
CARIN	Christian	376	104 Rue René Cassin	WIMEREUX	62930
CARLIER	Sébastien	148	27 Rue Surcouf	WIMEREUX	62930
CARLIER	Bruno	214	7 Résidence Les Courlis	AMBLETEUSE	62164
CARON	Pascal	14	14 Rue des Sons de Ville	NEUFCHATEL HARDELLOT	62152
CARON	André	82	2932 Boulevard de France	CUCQ	62780
CARON	Bernard	138	3 Rue des Flobarts	WISSANT	62179
CARON	Joël	178	1812 Chemin d'Autreau	CUCQ	62780
CARON	Michel	218	44 Rue du Bon Air	WIMEREUX	62930
CARON	Bernard	286	23 Bis Rue Béharelle Résidence Cocteau	NOEUX LES MINES	62290
CARON	Maurice	325	466 Route de Calais	PEUPLINGUES	62231
CARON	Yannick	443	4 Rue Charles François Leboeuf	OYE PLAGE	62215
CARPENTIER	Michel	158	5 Rue de Bellevue	HOMBLIERES	O2720
CARPENTIER	Michel	343	5 Rue des Jardins	BERCK SUR MER	62600
CARRETTE	Samuel	338	20 Rue de l'Europe	WIZERNES	62570
CENSIER	Michel	313	258 Boulevard Notre Dame de Lorette	HENIN BEAUMONT	62110
CHARLES	Etienne	280	117 Rue Emile Lavezzari	BERCK SUR MER	62600

CHARLOT	Coralie	187	9 Avenue du 4,8 et 9 septembre 1943	LE PORTEL	62480
CHEUVA	Alain	202	1 Rue du Cap	OUTREAU	62230
CHEVALIER	Patrick	111	130 Résidence Framézelle Cap Gris Nez	AUDINGHEN	62179
CHEVALIER	Pascal	173	16 Résidence Le Moulin	AUDINGHEN	61279
CHOQUEL	Daniel	438	36 Rue d'Arcole	LILLE	59000
CLERC	François-Xavier	453	20 Rue des Sables	BERCK SUR MER	62600
COCLE	Bruno	305	24 Allée des Oeillets	MARQUISE	62250
CODRON	Dany	108	20 Allée des Jonquilles	ETAPLES	62630
COLOMBEL	Benoît	248	22 Résidence de La Colline	CAMIERS	62176
CONDETTE	Denis	287	1 Bis Rue Louis Blériot	WIMEREUX	62930
COQUETTE	Eddy	323	2 Rue Daniel Casanova	DIVION	62460
CORDIER	Michel	40	1 Rue de la Marjolaine	NIXEVILLE BLERCOURT	55120
COUSIN	Serge	265	16 Parc du Bon Secours	WIMILLE	62126
COUVELARD	Benoît	16	33 Boulevard d'Alprech	LE PORTEL	62480
COUVELARD	Michel	17	89 Rue Saint-Michel	OUTREAU	62230
COUVELARD	Philippe	134	12 Rue du Boudoir	BAINCTHUN	62360
CREPIN	Serge	245	1 Rue des Cormorans	BLERLOT PLAGE	62231
CRETEL	Arnaud	104	7 Rue Jules Gin	EQUIHEN PLAGE	62224
CROGIEZ	Bruno	103	21 Rue Verte Hameau de Houleron	AIRE SUR LA LYS	62120
CROGIEZ	Philippe	253	9 Rue de Rely	LINGHEM	62120
CROQUELOIS	Jérôme	464	24 Rue des Jonquilles	CONDETTE	62360
CRUYPENINCK	Gwenaëlle	449	38 Rue Louis Pasteur	BILLY BERCLAU	62138
CUVILLIER	Nicolas	185	21 Résidence Le Moulin	AUDINGHEN	62179
CUVILLIER	Julien	339	2 Rue des Breux	AUDINGHEN	6217
DACHICOURT	Jean-Luc	18	61 Bis Rue Emile Lavezzari	BERCK SUR MER	62600
DAGUET	Dominique	55	23 Rue de Noailles	ANDEVILLE	60570
DAMMAN	Yannick	54	270 Rue Pierre de Wissant	AUDRESSELLES	62164
DANGER	Fabrice	302	9 Parc du Bon Secours	WIMILLE	62126
DARCOURT	André	224	16 Rue du Docteur Pierre Vautrin	WIMEREUX	62930
DARRE	Guy	424	1 Résidence de La Butte	AUDINGHEN	62179
DAUCHY	Michel	186	7 Rue Baudelaire	NOYELLES GODAULT	62950
DAULET	Charles	177	22 Rue Philippe Auguste Jeanron	AUDRESSELLES	62164
DEBAVELAERE	Jean-Pierre	102	3 Rue Paul Rault	BOIS BERNARD	62320
DEBLOCK	Marc	63	15 Rue Albert Bécard	EQUIHEN PLAGE	62224
DEBORGHER	Michel	50	76 Rue de Folkestone	BOULOGNE SUR MER	62200
DEBORGHER	Jean-Jacques	77	2 Rue du Commandant Ducuing	WIMEREUX	62930
DEBORGHER	Michel	221	18 Résidence Les Goëlands	AMBLETEUSE	62164
DEBRUILLE	Didier	387	05 Rue Maisonfort	WIMILLE	62126
DEBRUYNE	Didier	288	7 Rue des Bonnettes	GRAINCOURT LES HAVRINCOURT	62147
DECHBERY	Michel	310	380 Rue Jean Jaurès	ESCAUDOEUVRES	59161
DECORDE	Lucas	429	69 Rue du Viaduc	WIMILLE	62126
DECORDE	Henri	431	21 Rue de La Gare	WIMILLE	62126
DEFOORT	Gérard	372	3 Résidence le Leute Route de Lille	BAILLEUL	59270
DEGARDIN	Michel	90	77 Quater Boulevard de la Liberté 14 Résidence Eugène Delacroix	OUTREAU	62230
DEGON	Thierry	451	4 Rue du Grabd Foucommé	LE NEUVILLE LES DORENGT	62450
DEHAME	Jean	329	106 Rue Saint Michel	OUTREAU	62230
DEHAME	Georges	430	127 Rue Saint Michel	OUTREAU	62230
DEHAUDT	Franck	400	73 Rue Vigier	SANGATTE	62231
DELACROIX	Luc	155	32 Rond Point du Marquenterre	BERCK SUR MER	62600
DELANNOY	Marc	191	526 Avenue de la Digue Mouron	SANGATTE	62231
DELATTRE	Pierre	284	9 Boulevard Lyautey	LE PORTEL	62480
DELBARRE	Stéphane	441	33 Rue des Prairies	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
DELEBARRE	Michel	11	6 Rue du Général Leclerc	SAINGHIN EN WEPPE	59184
DELENCLOS	Denis	32	4 Square Jacques Brel	WIMEREUX	62930

DELLIAUX	Louis	259	3 Rue des Cormorans	SANGATTE	62231
DELLIAUX	Vincent	336	2 Rue Louis Blanc	WISSANT	62179
DELLIAUX	Romain	428	45 Rue François Reisenhel	BERNIEULLES	62170
DELOGET	Yves	293	570 Chemin de l'Anglaise	BONNINGUES LES CALAIS	62340
DELPierre	Jean-Claude	458	16 Rue Auguste Delacroix	BOULOGNE SUR MER	62200
DELPLACE	Pascal	182	2 Rue du Général San Martin	LE PORTEL	62480
DELPLANQUE	Gilles	4	1563 « Les Salines » - CD 940	SANGATTE	62231
DEL RUE	Christian	321	11 Cité Catoire	CALAIS	62100
DEMARET	Roger	39	325 Rue du 4 Septembre	LA SENTINELLE	59174
DEMORY	Jacques	33	11 Rue de la Ville	BOUQUEMAISON	80600
DENYS	Gilbert	181	129 Impasse du Dauphiné	OYE PLAGES	62215
DERKACH	Oleksandr	380	19 Rue Florimond Delemer	MONS EN BAROEUL	59730
DESCHEEMAER	Hubert	247	47 Ter Rue de Lille	MOUVAUX	59420
DESPRES	Bruno	151	70 Rue Jean-Jacques Rousseau	OUTREAU	62230
DESSAINT	Viviane	159	61 Rue Chasselièvre	ROUEN	76000
DESSURNE	Christophe	110	17 Rue du Commandant Ducuing	WIMEREUX	62930
DESSURNE	Roland	306	68 Hameau du Honvault – BP 36	WIMEREUX	62930
DEVIN	René	115	94 Rue Jean Jaurès	RINXENT	62720
DEVISME	Pascal	146	57 Rue d'Alger	CALAIS	62100
DEVLAMINCK	Jean-Louis	417	36 Rue des Garennes	AMBLETEUSE	62164
DHONDT	Raphael	406	39 Rue Saint Jean	TOURNAI (Belgique)	7500
DOYEN	Alain	344	123 Rue Emile Tabary	VIEUX CONDE	59690
DOZINEL	Georges	72	2 Rue Cornélie Podevin	FRETHUN	62185
DOZINEL	Romain	437	18 Rue de la Paix	OUTREAU	62230
DRUJENT	Julien	461	318 Boulevard Sainte Beuve	BOULOGNE SUR MER	62200
DRUON	Patrick	116	694 Boulevard Edmond Labrasse	CUCQ	62780
DUBURE	Patrick	312	597 Rue du Hurtevent	MANINGHEN HENNE	62250
DUCLOY	Eddy	62	16 Rue Clément Ader	LE PORTEL	62480
DUCORROY	Jean-Marc	401	332 Rue Rolls	SANGATTE	62231
DUCOURNEAU	Claude	386	64 Rue du Haut Banc – Appt 33 – Bât C	BERCK SUR MER	62600
DUCROCQ	Damien	427	13 Route de Wirwignes	CREMAREST	62240
DUCROTOY	Pascal	370	24 Rue Louis Braille	AIRE SUR LA LYS	62120
DUHAMEL	Jean-Charles	23	3 Résidence Salvador Allendé – Appt 4	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
DUHAMEL	Albert	98	1786 Chemin Vert	WINNEZEELE	59670
DUHAMEL	Eric	201	35 Rue Léon Pinard	MARQUISE	62250
DUHAMEL	Eric	357	4 Rue d'Etapes Cité Djakarta	DANNES	62187
DUHANEZ	Sébastien	379	872 Route du Cap	AUDINGHEN	62179
DUMANGE	Philippe	413	3 Rue Pierre Bry	SAINS RICHAUMONT	02120
DUPON	Christian	440	1 Rue du Docteur Brousse	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
DUPONT	Benoît	131	34 Rue Victor Hugo	WIMEREUX	62930
DUQUENNE	Jasmond	3	13 Résidence Les Courlis	AMBLETEUSE	62164
DUQUESNOY	José	349	8 Rue de La Forge	TUBERSENT	62630
DUVAL	Jean	28	28 Rue François Mauriac	LE PORTEL	62480
DUVAL	Hervé	415	5 Rue des Genêts	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
DUVILLARD	Jean-Luc	242	8 Allée des Pervenches	HESDIN L'ABBE	62360
ELLART	Mathieu	113	20 Résidence Le Moulin	AUDINGHEN	62179
ESCALBERT	Patrick	228	71 Rue Hélène Boucher	SANGATTE	62231
FAGOT	Patrick	46	107 Rue des Villettes	NEUFCHATEL HARDELLOT	62152
FAGOT	Louis	209	115 Avenue François 1 ^{er} – Appt 27	NEUFCHATEL HARDELLOT	62152
FAILLY	Bruno	140	482 RD 940 – Les Salines	SANGATTE	62231
FALEMPIN	Antoine	96	331 Route de Carly	HALINGHEN	62830
FAMCHON	Dany	207	11 Rue de la Fontaine du Roy	AMBLETEUSE	62164
FAMCHON	Florian	208	29 Rue Henri Martin	BOULOGNE SUR MER	62200
FAMCHON	Jean-Marie	446	40 Chemin des Bosquets	AMBLETEUSE	62164
FATOU	Rodrigue	333	59 Rue Léon Blum	MARQUISE	62250

FAUVERGUE	Georges	223	141 Route de Desvres	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
FELDIS	Daniel	25	537 H Cité Bressloff Rue Marlborough	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
FILLIETTE	Patrick	335	6 Avenue des 4,8 et 9 septembre 1943	LE PORTEL	62480
FILLON	Eric	1	3/1 Résidence Marcel Pagnol	LE PORTEL	62480
FLAHAUT	Laurent	13	12 Impasse Paul Broutta	MARQUISE	62250
FLAHAUT	Remy	275	17 Rue Fontaine du Roy	AMBLETEUSE	62164
FLAHAUT	Sabrina	337	23 Rue Louise Balldemont	WISSANT	62179
FLEUET	Daniel	174	15 Rue Nationale	AMBLETEUSE	62164
FONTAINE	Daniel	21	1 Rue Clémenceau	BLERLOT PLAGE	62231
FORESTIER	Daniel	426	15 Impasse Vallée Hénot	EQUIHEN PLAGE	62224
FOURMEAU	Alexandre	452	6 Rue Rirgile	CALAIS	62100
FOURNIER	Lucas	211	52 Allée du Belvédère	NEUFCHATEL HARDELLOT	62152
FOURNIER	Jean-Yves	398	212 Avenue de Flandres Pavillon Picardie	LOOS	59120
FRAMMERY	Marc	126	21 Rue des Tempêtes	BERCK SUR MER	62600
FRANCOIS	Gérard	455	1 Clos du Chévrefeuille	WIMEREUX	62930
FRERE	William	388	20 Rue Louis Baude Résidence Les Hures	EQUIHEN PLAGE	6224
FROMENT	Tony	271	295 Rue Lefebvre d'Orval	DOUAI	59500
FROMENT	Yves	272	14 Square Renault	WIMILLE	62126
GAUTHIER	Alain	164	2 Allée Louis Bréguet	WIMEREUX	62930
GAUTIER	Bruno	196	40 Rue d'Ault	ALLENAY	80130
GENET	Clément	454	1 Allée de la Libération	WIMEREUX	62930
GHERIANI	Abdelfattah	160	880 Avenue Auguste Bibloc	MERLIMONT	62155
GIGANTE	Renato	129	7 Rue Costes et Bellonte	BLERLOT PLAGE	62231
GILLON	Stéphane	294	28 Rue Georges Sand	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
GIN	Frédéric	270	15 Rue du Rouliot	EQUIHEN PLAGE	62224
GODRIAUX	Sylvain	363	665 Rue Principale	AUDINGHEN	62179
GOIDIN	Jean-Luc	296	17 Rue Charles Baudelaire	WISSANT	62179
GOLLIOT	Arnaud	352	547 Avenue François Godin	CUCQ	62780
GOSELIN	Jean-Claude	322	2 Rue Codron Carlu Lotissement Les Bâisseurs – Appt 3	ETAPLES	62630
GOUDSMETT	Rémi	56	38 Rue Louis Pasteur	BILLY BERCLAU	62138
GOUDSMETT	Rémi	130	38 Rue Pasteur	BILLY BERCLAU	62138
GOUILLARD	Mathieu	78	7 Allée Jean Bouin	WIMEREUX	62930
GOUILLARD	Noël	79	18 Rue du Docteur Vautrin	WIMEREUX	62930
GOURDIN	Roger	150	40 Rue Saint Exupéry	SARTROUVILLE	78500
GRARDEL	Philippe	19	446 Boulevard Victor Poulain	CUCQ	62780
GRATTEPANCHE	Jean-Louis	37	127 Rue de Pessac	BORDEAUX	33000
GRECOURT	Dominique	397	36 Rue Henri Elby	BERCK SUR MER	62600
GUEUDRE	Kévin	371	136 Rue Roger Salengro	OUTREAU	62230
GUFFROY	Pascal	358	43 Rue Louise Ball Demont	WISSANT	62179
GUILBERT	Pascal	92	7 Rue de Noroit Résidence Eole	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
HAGNERE	Georges	220	38 Quai du Génie	HERBLAY SUR SEINE	95220
HAIGNERE	Olivier	60	1 Place Albert Bécard	EQUIHEN PLAGE	62224
HAMY	Philippe	222	17 Rue de La Paix	BOULOGNE SUR MER	62200
HARDUIN	Jacques	154	5 Rue Paul Forestier	AUDRESSELLES	62164
HERBEZ	Pascal	128	9 Rue Henri Prudhomme	EQUIHEN PLAGE	62224
HERBEZ	Michel	239	7 Rue d'Epernay – Bât 5 Résidence du Hameau des Champs	LE PORTEL	62480
HERBEZ	Christian	266	9 Boulevard de la Liberté	OUTREAU	62230
HERKT	Dominique	399	269 Rue Pierre Dupuy	SANGATTE	62231
HEUMEZ	Bruno	267	2 Rue Karl Max	OUTREAU	62230
HOCHART	René	199	186 Route Nationale 940	BLERLOT PLAGE	62231
HONVAULT	Loïc	419	5 Rue Gambetta	WISSANT	62179
HONVAULT	Frédéric	460	5 Rue Gambetta	WISSANT	62179
HULEUX	Bruno	100	103 Rue Florent Evrard	LIEVIN	62800

HUSQUIN	Jacques	36	87 Boulevard Louise Michel	SOMAIN	59490
IVART	Jhonny	141	62 Rue d'Oran	CALAIS	62100
JEANNIN	Jean	410	46 Avenue des Ombrages Villa Opaline	LE TOUQUET PARIS PLAGE	62520
JOLY	Didier	142	338 Rue Robelin	OYE PLAGE	62215
JONIAUX	Laurent	318	1 Rue du Pont du Houblon	MARCHIENNES	59870
KUTERESZCZYN	Stanislas	42	7 Impasse Marcel Pagnol	VIOLAINES	62138
KUTERESZCZYN	Dimitri	75	37 Chemin Chevalier	LENS	62300
LABASQUE	Lucien	8	37 Route de Wierre	LONGFOSSE	62240
LABIT	Philippe	132	2 Rue de la Libération	MARQUISE	62250
LABRANCHE	Roger	24	2 Rue Maryse Bastié	WIMEREUX	62930
LACHEVRE	Bernard	121	514 CD 940 – Les Salines	SANGATTE	62231
LAFORGE	Serge	364	15 Rue Victor Hugo	RINXENT	62720
LAMBLIN	Benoît	58	23 Rue d'Hardelot	CONDETTE	62360
LAMOTTE	Frédéric	2	3 Résidence Les Courlis Hameau de Raventhun	AMBLETEUSE	62164
LANOY	Gérard	179	33 Rue du Merle Blanc	ISQUES	62360
LANOY	Maxime	233	15 Rue de la Marine	EQUIHEN PLAGE	62224
LARUE	Robert	250	23 Résidence Le Béguinage	VERTON	62180
LASSALE	Claude	290	1 Rue Hector Berlioz	SAINT LEONARD	62360
LASSALLE	Christian	420	67 Rue des Fleurs	MARQUISE	62250
LASSON	Marc	289	17 Rue Voltaire	WISSANT	62179
LAVOISIER	Michel	442	2 Rue de Béthune	AMBLETEUSE	62164
LEBRUN	Alain	200	24 Bis Rue Georges Carpentier	LIEVIN	62800
LECIEUX	Fabrice	26	5 Square Hyppolite Renaut	WIMILLE	62126
LECLERCQ	Jean-Yves	320	11 Hameau de La Neuville	AVERDOINGT	62127
LECLÈRE	Daniel	22	964 RD 640	SANGATTE	62231
LECOQ	Patrick	402	15 Rue Henri Thiebaut	ROIGLISE	80700
LECORNÉ	Hervé	136	12 Rue Rouffilage Villa Merina	MERLIMONT	62155
LEDEMAZEL	Jérémy	64	9 Rue du Lieutenant Bernard Moleux	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
LEDEMAZEL	André	243	Boulevard Chanzy – Bât 10 – Appt 222	BOULOGNE SUR MER	62200
LEDET	Michel	20	79 Rue Vigier	BLERIOT PLAGE	62231
LEDET	Jean-Michel	314	63 Route Départementale 940	SANGATTE	62231
LEDET	Aude	375	41 Rue de la Poissonnerie	SAINT OMER	62500
LEDEZ	Emmanuel	273	23 Rue de l'Egalité	EQUIHEN PLAGE	62224
LEDOUX	Gérard	12	Résidence du Mont de Coupes 2 Rue du Monaclin	LE PORTEL	62480
LEDOUX	Frédéric	311	18 Rue du Cap Horn	EQUIHEN PLAGE	62224
LEDOUX	Laurent	407	19 Rue Eugène Delattre – Appt 14	EQUIHEN PLAGE	62224
LEFEBVRE	Pierre	170	62 Place du Commandant Ducuing	AUDINGHEN	62179
LEFEBVRE	Philippe	359	6 Rue de l'Aigle	LE PORTEL	62480
LEFEBVRE	José	360	37 Rue Libert	LE PORTEL	62480
LEFEBVRE	Dominique	381	19 Rue du Moulin à Vent	LE PORTEL	62480
LEFEBVRE	Grégory	392	34 Rue Le Colombier	HARDINGHEN	62132
LEGRAIN	Jean-Marie	257	449 Route de La Roome	TERDEGHEM	59114
LEMOINE	Mickaël	237	80 Rue des Alouettes	RANG DU FLIERS	62180
LENFANT	Joël	416	154 Avenue des Eglantines	CAMIERS	62176
LEPAN	René-Paul	219	19 Rue des Dunes	MERLIMONT	62155
LEPRETRE	Sébastien	43	18 Rue Merlin	EQUIHEN PLAGE	62224
LEPRÊTRE	Jean-Luc	234	134 Allée de La Marine	EQUIHEN PLAGE	62224
LEQUEUX	Robert	277	1971 CD 940	SANGATTE	62231
LESIEUX	Dany	57	1951 Route de Berck	RANG DU FLIERS	62180
LESSENCE	Alain	436	42 Rue Roger Salengro	CUCQ	62780
LESUISSE	Philippe	261	227 Boulevard Victor Hugo	CALAIS	62100
LETENDART	Pascal	285	80 Cité Bel Air	ETAPLES	62630
LEVEL	Christophe	172	9 Résidence Le Moulin	AUDINGHEN	62179

LHERMILLIER	Amos	394	65 Rue des Pipots	BOULOGNE SUR MER	62200
LHEUREUX	Raphaël	308	5A Rue de l'Église	BOISDINGHEM	62500
LHOMEL	Christophe	48	7 Rue de Sandettie – Appt 601	BOULOGNE SUR MER	62200
LHOMEL	Stéphane	71	66 Rue de Béthune	BOULOGNE SUR MER	62200
LIBERT	Jean	139	30 Ter Rue Auguste Comte – Appt 7	LE PORTEL	62480
LIGNIER	Thomas	433	13 Allée des Bernarches	CAMIERS	62176
LIGNIER	Fabien	445	68 Bis Rue de l'Église	DANNES	62187
LISSE	Christian	232	7 Rue Paul Forestier	AUDRESSELLES	62164
LOEUILLET	Georges	378	979 Rue Marc Facompré	MERLIMONT	62155
LOUCHET	Cyriaque	95	5 Rue du Merle Blanc	ISQUES	62360
LOUIS	Jean-Paul	353	20 Rue Jean Coquelin	OUTREAU	62230
LUBIN	Jean-Louis	188	60 Route d'Houlouve	WIMILLE	62126
LUROT	Michel	30	10 Rue de Verdun	MARQUISE	62250
LUSTREMAN	Jérôme	465	72 Route de Calais	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
MACHOWSKI	Jean	256	57 Rue Clémentine	CUCQ	62780
MACQUET	Philippe	85	11 Rue Schmallenbert	WIMEREUX	62930
MACQUET	Dominique	94	21 Rue des Grogards	BERCK SUR MER	62600
MAGNIER	Pascal	73	13 Route de Boulogne	CAMIERS	62176
MAGNIER	Valentin	123	5 Rue Louis Baude Résidence Les Hures	EQUIHEN PLAGE	62224
MAGNIER	Alain	161	9 Rue Louis Baude	EQUIHEN PLAGE	62224
MAGNIER	Valentin	282	6 Rue Henri Fabre – Appt 173	BOULOGNE SUR MER	62200
MAGNIER	Philippe	369	29 Rue Nationale	AMBLETEUSE	62164
MAGNIEZ	Christopher	418	3 Résidence Les Goélands	AMBLETEUSE	62164
MAILLOT	Olivier	276	4 Rue Fontaine du Roy	AMBLETEUSE	62164
MAISON	Pierre-Paul	88	7 Rue du Docteur Calmette	WIMEREUX	62930
MAISON	Jean-Paul	291	37 Rue du Maréchal Ney	WIMILLE	62126
MAISON	Eric	299	10 Place Montesquieu	WIMILLE	62126
MAJENE	Hassan	342	81 Rue de La Marine	EQUIHEN PLAGE	62224
MALFOY	Rémy	53	67 Rue Jean Miro	CALAIS	62100
MALFOY	Pascal	106	1 Avenue Guynmer – Bât G – Appt 55	CALAIS	62100
MALFOY	Didier	194	7 Route Nationale	AMBLETEUSE	62164
MALFOY	Patrick	241	46 Rue Voltaire	WISSANT	62179
MALFOY	Pascal	385	12 Rue Antoine Minet	OUTREAU	62230
MANGOT	Roland	347	14 Rue Voltaire	WISSANT	62179
MANIEVA	Thérèse	227	160 Rue de la Paix Résidence Baltimore – Appt 25	LE TOUQUET PARIS PLAGE	62520
MANOURY	René	307	318 Rue de la Canche	BEAURAINVILLE	62990
MAQUET	Patrick	198	26 Rue des Cerceaux	CUFFIES	02880
MARCHAL	Georges	382	43 Rue de La Latte Clos Notre Dame – Appt B32	RONCQ	59223
MARQUANT	Bruno	15	34 Rue de la Champagne	GRENAV	62160
MARTIN	Eric	315	14 Rue du Paradis des Chevaux	GILLY (Belgique)	6060
MARTINI	Serge	9	29 Rue d'Hardelot	CONDETTE	62360
MARTINOT	Eric	70	187 avenue de l'Hippodrome	LAMBERSART	59130
MASCOT	Jean-Pierre	345	9 Rue Guynemer	SANGATTE	62231
MASSON	Patrick	231	31 Rue de Reims	LE PORTEL	62480
MAYET	Laurent	389	91 Rue Pasteur	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
MERLIN	Thierry	97	5 Rue du 8 Mai	NESLES	62152
MERLIN	Gérard	124	3 Rue Louis Baude Résidence Les Hures	EQUIHEN PLAGE	62224
MERLIN	Daniel	190	1 Rue Merlin	EQUIHEN PLAGE	62224
MERLIN	Christian	205	101 Rue de l'Aubépine	OUTREAU	62230
MERLIN	Jean-Louis	206	46 Rue Charles Cazin	EQUIHEN PLAGE	62224
MERLIN	Fabrice	235	22 Rue Louis Baude Résidence Les Hures	EQUIHEN PLAGE	62224
MERLIN	Michel	365	13 Rue du Beurre Fondu	EQUIHEN PLAGE	62224
MERLIN	Andy	366	6 Le Bas Huit	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280

MERLIN	Eric	450	81 Rue Anatole France	OUTREAU	62230
MERLIN	Mickaël	463	35 Allée des Ecureuils	HESDIN L'ABBE	62360
MEUNIER	Henri	112	17 Rue Raymond Potier	ANNAY SOUS LENS	62880
MEURICE	François	328	15 Bis Rue Edouard Zier	WIMEREUX	62930
MEVAERE	Stéphane	176	12 Allée des Paquerettes	OYE PLAGE	62215
MINET	Daniel	144	25 Rue des Dunes Résidence Les Jonquilles	EQUIHEN PLAGE	62224
MINY	Jacques	145	21 Rue Soubitez	BERCK SUR MER	62600
MOCRETTE	Stéphane	193	Rue des Déportés 10 Clos des Hayettes	DANNES	62187
MOREAU	Bernard	169	54 Rue de Colmar	CAMBRAI	59400
MORLET	Thierry	217	26 Rue du Moulin	TOURCOING	59200
MOURMAND	Charles	27	Cité Bressloff 542 A Rue Marlborough	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
MUTNIK	Alain	101	26 Rue Léo Lagrange	LIEVIN	62800
NOEL	Christian	7	3 Rue Paul Fprt	OUTREAU	62230
NOEL	Hervé	367	28 Rue du Bon Air	WIMEREUX	62930
O	Raphaël	127	408 Rue Gustave Danquin	AUDRESSELLES	62164
OCTOR	Jean-Pierre	99	42 Place du Général de Gaulle	ETAPLES	62630
OFFROY	Dominique	122	10 Rue d'Etaples	NEUFCHATEL HARDELOT	62152
OGES	Pascal	89	73 Rue Auguste Comte	OUTREAU	62230
OGES	Noël	91	19 Rue Saint Just	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
OUTIL	Gilles	425	7 Rue Gabriel Péri	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
PALETTE	Laurent	135	4 Rue de la Fontaine du Roy	AMBLETEUSE	62164
PAQUE	Jean-Luc	414	2 Rue Léon Blum	MARQUISE	62250
PARZYSZ	Richard	34	28 Bis Rue François Mercier	PELVES	62118
PAWELCZYK	Christian	6	44 Bis Rue de l'Hôpital	RAIMBEAUCOURT	59283
PENEL	Thierry	203	11 Rue Nationale	AMBLETEUSE	62164
PENEL	Jean-Alain	295	16 Résidence Chantovent	AMBLETEUSE	62164
PERARD	Laurent	316	Rue Emile Roux Résidence Saint Patrick 16 Entrée Bossuet	BOULOGNE SUR MER	62200
PERRIN	Grégory	183	8 Rue du Pont Naplet	CAPPELLE EN PELEVE	59242
PETIT	Marc	61	793 Avenue de Marseille	CUCQ	62780
PHILIPPOT	Matthew	324	7 Place Maurice Dupin	ETAPLES	62630
PIED	Gérard	216	28 Rue de Constantine	BERCK SUR MER	62600
PIELACH	Fabrice	226	51 Allée Giraud Sannier	BOULOGNE SUR MER	62200
PINON	Olivier	462	86 Route de Somain	MARCHIENNES	59870
POISON	Christian	87	95 Rue de La Marine	EQUIHEN PLAGE	62224
PONCHAUX	Francine	268	1 Rue des Oyats	WISSANT	62179
PONCHAUX	Christian	283	42 Rue de Bailleul	HAZEBROUCK	59190
PONT	Augustin	404	6 Rue Jacques Duclos	EQUIHEN PLAGE	62224
POTTIER	Ivan	435	12 Sentier du Camp Louis	CONDETTE	62360
POULAIN	Rodolphe	175	12 Avenue Louis Hubert Résidence de Londres – Entrée Bedford Appt 5A4	LE TOUQUET PARIS PLAGE	62520
PREVOST	Francis	249	5 Rue Victor Lecouffe	WISSANT	62179
PRIEUR	Christian	240	32 Avenue Jean-Baptiste Gournay	LE PORTEL	62480
PRUVOST	Pierre-Antoine	51	36 Résidence Les Rossignols	CAMIERS	62176
PRUVOST	Gaëtan	52	36 Résidence Les Rossignols	CAMIERS	62176
PRUVOST	Bruno	107	2 Résidence du Bosquet	CAMIERS	62176
QUENEHEN	Claude	341	25 Rue Huret Lagache	CONDETTE	62360
RAMET	Thomas	255	3 Rue du Bosquet Résidence Chacun Chez Soi	CAMIERS	62176
RAMET	Didier	263	18 Résidence Beau Regard	CAMIERS	62176
RAMET	Benoît	361	132 Rue d'Hérimetz	PARENTY	62650
RAULT	Daniel	29	9 Rue Pilâtre de Rozier	WIMILLE	62226
RAULT	Dominique	114	22 Rue du Communal	COLEMBERT	62142
REGNAULT	Yves	167	122 Allée des Colverts	CAMIERS	62176

REGNIER	Luc	362	158 Rue Carnot Résidence La Belle Epoque – Appt B05	WIMEREUX	62930
RENAUX	Daniel	10	67 Rue de Tateville	LONGVILLIERS	62630
ROBBE	Séverine	340	90 Rue de Blida	CALAIS	62100
ROGER	Sébastien	254	12 Bis Rue de la Victoire	WILLEMS	59780
ROUABAH	Samir	192	5 Rue des Pétrels	ETAPLES	62630
ROUZEE	Patrice	238	422 Rue Edouard Quénu	AUDRESSELLES	62164
SAILLY	Jean-Paul	281	31 Rue de la Plage	CAMIERS	62176
SAINTENOY	Laurent	405	28 Bis Rue de Fleurus	ORCHIES	59310
SAMARCQ	Patrick	204	68 Rue de La Bassée	LILLE	59000
SAMARCQ	Julien	279	41 Rue Carnot	WIMEREUX	62930
SANDRAS	Jean-Claude	330	47 Rue Robert Deschamps	CALAIS	62100
SAUVAGE	Joël	35	4 Résidence Beauregard	CAMIERS	62176
SAUVAGE	Prosper	157	27 Rue de L'Orme	OUTREAU	62230
SAUVAGE	Patrick	356	28 Rue Jeanne d'Arc	WIMEREUX	62930
SEILLIER	Frédéric	210	68 Rue des Breux	AUDINGHEN	62179
SERGENT	Jean-Paul	86	12 Square Blanqui	OUTREAU	62230
SIAME/POULAIN	Francine	409	11 Résidence du Moulin	AUDINGHEN	62179
SOURDEVAL	Robert	459	141 Allée des Colverts	CAMIERS	62176
TARTIER	Bruno	390	6 Allée Charles Dickens	CONDETTE	62360
TAYLOR-BROWN	William	49	Impasse de Bellevue 171 Puy Tranchat	VEGENNES	19120
TERNISIEN	Alain	395	29 Rue Léonce Tobo	BOULOGNE SUR MER	62200
THOBOIS	Alain	327	31 Rue des Bergeronnettes	BULLY LES MINES	62160
THOMASSET	Vincent	195	9 Rue des Chardonnerets	WIMEREUX	62930
TIHY	Stéphane	368	27 Rue du Chemlin Vert	AMBLETEUSE	62164
TIHY	Eric	408	9 Rue du Bon Air	AMBLETEUSE	62164
TOURNEUR	Jean-Luc	251	13 Rue Jean-Sébastien Bach	OUTREAU	62230
TRANI	Arnaud	143	26 Rue Bellon	SAINT NICOLAS	62223
TRAVASCIO	Reynaldo	396	106 Avenue du Platier	OYE PLAGE	62215
TREUNET	Jean-Marie	252	15 Rue des Carrières	ETAPLES	62630
TROLET	Dominique	225	17 Rue Jules Martin – Bât C – Appt 10	CALAIS	62100
TROLLE	Cédric	326	7 Avenue de l'Europe	LANDRETHUN LE NORD	62250
TURLOTTE	Patrick	444	16 Rue du Casino	MERLIMONT	62155
VALLET	Gérald	184	11 Rue d'En Haut	VITRY EN ARTOIS	62490
VANLANDE	Jean-Marc	301	1 Rue du 8 Mai 1945	CARENCY	62144
VANTOMME	Vincent	137	33 Rue Salvador Allendé	ARMENTIERES	59280
VANTORNOUT	Bernard	230	5 Rue Jules Ferry	RINXENT	62720
VASSEUR	Sylvie	67	93 Résidence Salvador Allendé	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
VASSEUR	Fabrice	258	12 Résidence Opaline	AMBLETEUSE	62164
VERFAILLIE	Dimitri	76	50 Tempelierstraat	GISTEL (Belgique)	8470
VERGEADE	Franck	153	28 Lotissement Le Clos des Hautes Voies	SAINT LAURENT	08090
VERHAEGHE	Philippe	147	37 Rue des Myosotis	FACHES THUMESNIL	59155
VEROVE	Reynald	41	32 Allée des Grisards – Les escardines	OYE PLAGE	62215
VETU	Jacques	66	2900 Boulevard de France	STELLA PLAGE	62780
VIDAL	Franck	44	1466 Route du Cap	AUDINGHEN	62179
VOLANT	Gilles	168	90 Rue du Mont Jean	BONNINGUES LES CALAIS	62340
VROLAND	Gérard	5	139 Rue de Bruxelles	CAUDRY	59540
VUYLSTEKER	Hugo	456	22 Rue d'Houdain	HERSIN COUPIGNY	62530
WADOUX	Hubert	197	14 Rue Henri Bodot	GRAND FORT PHILIPPE	59153
WADOUX	Alain	447	40c Rue des Petites Neuilles	VERTON	62180
WANPOUILLE	Serge	81	13 Rue Césaire Gournay	LE PORTEL	62480
WARTELLE	Christian	383	2 Rue Pierre et Jacques de Wissant	WISSANT	62179
WASSELIN	Ludovic	374	41 Rue de la Poissonnerie	SAINT OMER	62500
WILLEMS	Thierry	47	115 Rue du Général Leclerc	HEM	59510
WILLER	Frédéric	278	7 Rue de la Mer	DANNES	62187
WITTOCK	Jules	393	11 Rue du Bout d'Amont	QUEND	80120

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2023 portant délivrance des autorisations de pose d'un filet fixe dans la zone de balancement des marées dans le département du Pas-de-Calais pour l'année 2024.

Pour le Préfet,
Par subdélégation
Le directeur départemental adjoint
Délégué à la mer et au littoral



Pierre-Michel BON-GLORO

Annexe 2 : Listes des demandes refusées – Année 2024

Motif : Non rendu de la déclaration statistiques du 1^{er} janvier 2023 au 31 août 2023

Nom	Prénom	Adresse	Ville	Code Postal
BAILLET	Francis	38 Rue Jules Buzelin	AUDRESSELLES	62164
LASSALE	Dominique	6 Rue des Dunes	SANGATTE	62231
LONGAVESNE	Jacky	254 Rue du Perrier	CHOCQUES	62920
ROYER	Eddy	3 Rue Coluche	RETY	62720

Motif : Dossier déposé hors délai

Nom	Prénom	Adresse	Ville	Code Postal
PONTZEELE	Michel	1981 Grande Rue du Petit Courgain	CALAIS	62100

Motif : Dossiers incomplets malgré plusieurs relances

Nom	Prénom	Adresse	Ville	Code Postal
FAMCHON	Clément	25 Rue Jules Ferry	RINXENT	62720
FAMCHON	Morgan	36-2 Rue des Tilleuls	MARQUISE	62250

CAPTURES 2024	Avec vos nom prénom et N° d'autorisation et en suivant les consignes indiquées au bas de l'imprimé																				
	JANVIER				FÉVRIER				MARS				AVRIL								
MOIS	1/7	8/14	15/21	22/28	29/31	1/4	5/11	12/18	19/25	26/29	1/3	4/10	11/17	18/24	25/31	1/7	8/14	15/21	22/28	29/30	
Indiquez le poids des captures pour chaque espèce en kg																					
Bar																					
Cabillaud																					
Carrelet																					
Chincharde																					
Maquereau																					
Flet																					
Truite																					
Saumon																					
Mulet																					
Alose																					
Lamproie																					
TOTAL par semaine																					
Précisez le temps de pêche par semaine																					
TEMPS DE PÊCHE																					
Précisez le nombre de marées au cours desquelles le filet a été posé																					
NOMBRE DE MAREES																					

E S P È C E S P È C H E E S

Pour les renouvellements, la déclaration de capture doit parvenir à nos services en même temps que le dossier de demande de pose d'un filet fixe sur la grève

NE PAS OUBLIER DE COMPLÉTER LE FORMULAIRE AU VERSO AVEC VOS COORDONNÉES
 (NOM Prénom, n° d'autorisation et zone de pêche habituelle)
 MÉME SI VOUS N'AVEZ RIEN CAPTURÉ, VOUS DEVEZ ENVOYER VOS DÉCLARATIONS DE CAPTURE EN INDIQUANT NÉANT

Avec vos nom prénom et N° d'autorisation et en suivant les consignes indiquées au bas de l'imprimé

Si vous n'avez rien capturé, retournez la fiche vierge

CAPTURES 2024	MAI					JUILLET					AOÛT															
	JUIN					JUILLET					AOÛT															
	1/5	6/12	13/19	20/26	27/31	1/2	3/9	10/16	17/23	24/30	1/7	8/14	15/21	22/28	29/31	1/4	5/11	12/18	19/25	26/31						
Indiquez le poids des captures pour chaque espèce en kg																										
E	S	P	E	C	E	S															P	E	C	H	E	S
Bar																										
Cabillaud																										
Carrelet																										
Chinchard																										
Maquereau																										
Flet																										
Truite																										
Saumon																										
Mulet																										
Alose																										
Lamproie																										
TOTAL par semaine																										
Précisez le temps de pêche par semaine																										
TEMPS DE PÊCHE																										
Précisez le nombre de marées au cours desquelles le filet a été posé																										
NOMBRE DE MAREES																										

CARACTÉRISTIQUES DU FILET		
Filet à poche	Longueur(m)	Maillage étiré (mm)
Trémail (nappe centrale)	Hauteur (m)	
Filet droit		

SI VOUS N'AVEZ RIEN CAPTURE, INDIQUEZ NEANT dans la case
Zone de pêche habituelle (Lieu dit et commune)

Nom-Prénom :	Département : 62
N° d'autorisation :	Zone de pêche habituelle (Lieu dit et commune) :

CAPTURES 2024		Avec vos nom prénom et N° d'autorisation et en suivant les consignes indiquées au bas de l'imprimé																						
MOIS	jour (ex: 1/4=1 au 4)	SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE													
		2/8	9/15	16/22	23/29	30	1/6	7/13	14/20	21/27	28/31	1/3	4/10	11/17	18/24	25/30	1	2/8	9/15	16/22	23/29	30/31		
Indiquez le poids des captures pour chaque espèce en kg																								
Bar																								
Cabillaud																								
Carrelet																								
Chincharde																								
Maquereau																								
Filet																								
Truite																								
Saumon																								
Mulet																								
Alose																								
Lamproie																								
TOTAL par semaine																								
Précisez le temps de pêche par semaine																								
TEMPS DE PÊCHE																								
Précisez le nombre de marées au cours desquelles le filet a été posé																								
NOMBRE DE MAREES																								
CARACTÉRISTIQUES DU FILET																								
Filet à poche à remail (nappe centrale) Filet droit	Longueur(m)			Hauteur (m)			Maillage étiré (mm)																	
SI VOUS N'AVEZ RIEN CAPTURE, INDIQUEZ NEANT dans la case Zone de pêche habituelle (Lieu dit et commune)																								
												Nom-Prénom :												
												N° d'autorisation :												
												Département : 62												
Zone de pêche habituelle (Lieu dit et commune) :																								

E S P È C E S P Ê C H È S

Destinataire : DDTM / DML - bureau des filets fixes – CS 40629- 62321 BOULOGNE SUR MER (envoi papier)
Ou par mail à ddtm-dml-filet@pas-de-calais.gouv.fr

Déclaration de pêche à renvoyer pour le 15 janvier 2025

Direction départementale des territoires et de la
mer

62-2023-11-14-00014

Décision en date du 14 novembre 2023 fixant le
barème 2023 de perte de récolte pour le
département du Pas-de-Calais - FOIN



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'Environnement / unité espace rural et biodiversité
Affaire suivie par : Julien JEDELE
03 21 22 98 93
julien.jedele@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le **14 NOV. 2023**

**DÉCISION FIXANT LE BARÈME 2023 DE PERTE DE RÉCOLTE
pour le département du Pas-de-Calais**

- Vu** les dispositions du code de l'environnement, et notamment des articles R. 426-8 et R. 426-9 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral modifié en date du 27 mars 2023 portant nomination des membres de la Commission de la chasse et de la faune sauvage et de ses formations spécialisées ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-60-48 en date du 1^{er} septembre 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Édouard GAYET, Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;
- Vu** la décision du 5 septembre 2023 portant subdélégation de signature du Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais à Monsieur Olivier MAURY, Chef du Service de l'environnement de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais et à ses adjoints ;
- Vu** la fourchette de prix retenue pour le barème d'indemnisation par la Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier réunie les 14 septembre 2023 ;

La Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunie dans sa formation spécialisée pour l'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et aux récoltes agricoles le 7 novembre 2023 sous la présidence de Monsieur Olivier MAURY, Chef du Service de l'environnement de la Direction départementale des territoires et de la mer, fixe le barème annuel de perte de récolte et de remise en état des cultures en fonction duquel sont calculées les indemnités versées par la Fédération départementale des chasseurs comme suit :

Indemnisation pour le maïs, le tournesol et les betteraves ainsi que les céréales à paille, oléagineux et protéagineux

Pertes de récolte	Prix fixé par la CDCFS pour 2022 en €/quintal	Fourchettes de prix fixés par la CNI pour 2023 en €/quintal			Proposition 2023 en €/quintal
		Minimum	Maximum	Moyenne	
Foin	17,28	10,32	12,61	11,46	12,61

Conformément à l'article R. 426-8 du code de l'environnement, la commission a validé la majoration du présent barème, lorsque l'exploitant justifie avoir dû racheter une denrée autoconsommée qui a été détruite, dans la limite de 20 %.

Pour le Préfet du Pas-de-Calais,
le Chef du service de l'Environnement,

Olivier MAURY

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 00

Direction départementale des territoires et de la
mer

62-2023-12-20-00005

Décision en date du 20 décembre 2023 fixant le
barème 2023 de perte de récolte pour le
département du Pas-de-Calais



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'Environnement / unité espace rural et biodiversité
Affaire suivie par : Julien JEDELE
03 21 22 98 93
julien.jedele@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le **20 DEC. 2023**

**DÉCISION FIXANT LE BARÈME 2023 DE PERTE DE RÉCOLTE
pour le département du Pas-de-Calais**

- Vu** les dispositions du code de l'environnement, et notamment des articles R. 426-8 et R. 426-9 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral modifié en date du 27 mars 2023 portant nomination des membres de la Commission de la chasse et de la faune sauvage et de ses formations spécialisées ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-60-80 en date du 9 novembre 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Édouard GAYET, Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;
- Vu** la décision du 10 novembre 2023 portant subdélégation de signature du Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais à Monsieur Olivier MAURY, Chef du Service de l'environnement de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais et à ses adjoints ;
- Vu** la fourchette de prix retenue pour le barème d'indemnisation par la Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier réunie les 14 septembre 2023, 26 octobre 2023 et 30 novembre 2023 ;

La Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunie dans sa formation spécialisée pour l'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et aux récoltes agricoles le 6 décembre 2023 sous la présidence de Monsieur Olivier MAURY, Chef du Service de l'environnement de la Direction départementale des territoires et de la mer, fixe le barème annuel de perte de récolte et de remise en état des cultures en fonction duquel sont calculées les indemnités versées par la Fédération départementale des chasseurs comme suit.

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 00

Indemnisation pour le maïs, le tournesol et les betteraves ainsi que les céréales à paille, oléagineux et protéagineux

Pertes de récolte	Prix fixé par la CDCFS pour 2022 en €/quintal	Fourchettes de prix fixés par la CNI pour 2023 en €/quintal			Proposition 2023 en €/quintal
		Minimum	Maximum	Moyenne	
Maïs grain	29,80	13,90	16,30	15,10	15,10
Maïs ensilage	7,60	3,60	4,70	4,15	4,70
Tournesol	59,40	37,20	39,60	38,40	38,40
Betteraves à sucre	2,63	/	/	/	4,50
Blé dur	41,10	36,00	38,40	37,20	37,20
Blé tendre	31,40	19,20	21,60	20,40	20,40
Orge de mouture	27,10	17,60	20,00	18,80	18,80
Orge brassicole de printemps	34,30	25,80	28,20	27,00	27,00
Orge brassicole d'hiver	29,90	19,00	21,40	20,20	20,20
Avoine noire	26,10	19,40	21,80	20,60	20,60
Avoine blanche	26,10	/	/	/	20,60
Seigle	29,90	18,50	20,90	19,70	19,70
Triticale	28,30	17,10	19,50	18,30	18,30
Colza	61,20	42,00	44,40	43,20	43,20
Pois	37,50	26,00	28,40	27,20	27,20
Féveroles	37,80	27,60	30,00	28,80	28,80
Paille	25 €/tonne ou 100 €/ha	/	/	/	25 €/tonne ou 100 €/ha

Conformément à l'article R. 426-8 du code de l'environnement, la commission a validé la majoration du présent barème, lorsque l'exploitant justifie avoir dû racheter une denrée autoconsommée qui a été détruite, dans la limite de 20 %.

Pour le Préfet du Pas-de-Calais,
et par subdélégation,
le Chef du service de l'Environnement,



Préfecture du Pas-de-Calais

62-2023-12-20-00004

AP portant approbation des statuts du syndicat
de la Haute Vallée de la Lawe



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité**

Bureau des Institutions Locales et de l'Intercommunalité

Arras, le

20 DEC. 2023

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT APPROBATION DES STATUTS DU
SYNDICAT DE LA HAUTE VALLÉE DE LA LAWE**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation et notamment son titre IV relatif à la coopération intercommunale ;
- Vu** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- Vu** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 00

Vu le décret du 9 mai 2023 portant nomination de M. Christophe MARX en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, sous-préfet d'Arras ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-10-57 du 4 septembre 2023 donnant délégation de signature à M. Christophe MARX, secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mars 1950 modifié autorisant la création d'un syndicat d'eau de la région de La Comté entre les communes de Bajus, Beugin, La Comté et Magnicourt-en-Comté ;

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe du 10 octobre 2023 demandant la réduction des compétences du syndicat et l'approbation des nouveaux statuts du syndicat ;

Vu l'avis favorable de l'ensemble des membres du Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

Arrête

Article 1^{er} : Est approuvé le retrait des compétences suivantes de la liste des compétences exercées par le Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe au 1^{er} janvier 2024 :

- « Mise en place et gestion d'un regroupement pédagogique intercommunal RPI, exerçant le service des activités des écoles et des activités périscolaires. » ;
- « Mise en place et gestion d'un accueil de loisirs sans hébergement et de l'animation jeunesse pour petites et grandes vacances. »

Article 2 : Sont approuvés les nouveaux statuts du Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe au 1^{er} janvier 2024.

Article 3 : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le président du Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe, le président de la CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Pour le préfet,
Le secrétaire général


Christophe MARX

SYNDICAT MIXTE DE LA HAUTE VALLÉE DE LA LAWE

Contenu :

Chapitre 1 : Constitution - Objet – Durée - Siège social	1
Article 1 - Constitution et dénomination.....	1
Article 2 - Objet et Compétence	2
Article 3 – Durée.....	2
Article 4 – Siège.....	2
Chapitre 2 : Administration et fonctionnement du Syndicat	2
Article 5 – Comité syndical	2
Article 6 – Bureau Syndical	2
Chapitre 3 : Dispositions financières et comptables	2
Article 7 – Receveur	2

Chapitre 1 : Constitution - Objet – Durée - Siège social

Article 1 - Constitution et dénomination

Conformément aux articles L.5711-1 du code Général des Collectivités Territoriales et suivants et aux dispositions auxquelles ils renvoient, par accord entre les communes de Magnicourt en Comté, Monchy-Breton et La Thieuloye, ainsi que la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR), est créé un syndicat mixte fermé dénommé Syndicat Mixte de la Haute Vallée de la Lawe.

Adhèrent à ce Syndicat mixte :

- la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane, en substitution des communes de Bajus, Beugin et La Comté,
- la commune de Magnicourt en Comté,
- la commune de Monchy-Breton,
- la commune de La Thieuloye.

Article 2 - Objet et Compétence

Le Syndicat a pour unique objet l'exercice de la compétence « Production, traitement, adduction et distribution de l'Eau potable ».

Article 3 – Durée

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 4 – Siège

Le Siège du Syndicat est fixé en Mairie de Magnicourt en Comté, au 5 rue de l'Europe, 62127 Magnicourt en Comté.

Chapitre 2 : Administration et fonctionnement du Syndicat

Article 5 – Comité syndical

Le Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe est administré par un Comité syndical, composé de :

- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la commune de Magnicourt en Comté
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la commune de Monchy-Breton
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la commune de La Thieuloye
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune substituée pour la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

Article 6 – Bureau Syndical

Le Comité syndical désigne parmi ses membres un Bureau composé d'un Président, de Vice-Présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents et des éventuels autres membres sera défini par délibération du Comité syndical.

Chapitre 3 : Dispositions financières et comptables

Article 7 – Receveur

Les fonctions de receveur du Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe seront assurées par le Service de Gestion Comptable de Saint-Pol-sur-Ternoise.

Vu pour être annexé à l'arrêté du **20 DEC. 2023**

Pour le préfet,
Le secrétaire général


Christophe MARX

Liste des destinataires

- le président du Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe
- le maire de Magnicourt-en-Comté
- la maire de Monchy-Breton
- le maire de La Thieuloye
- le sous-préfet de Béthune
- sous-couvert du sous-préfet de Béthune :
 - le président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
- le directeur départemental des finances publiques du Pas-de-Calais
- le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais
- le président de la chambre régionale des comptes Hauts-de-France
- le directeur des services départementaux de l'éducation nationale

Préfecture du Pas-de-Calais

62-2023-12-20-00003

Arrêté préfectoral portant approbation des
statuts du SIVU des 3 Villages



Bureau des Institutions Locales et de l'Intercommunalité

Arras, le **20 DEC. 2023**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT APPROBATION DES STATUTS DU
SIVU DES 3 VILLAGES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation et notamment son titre IV relatif à la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu le décret du 9 mai 2023 portant nomination de M. Christophe MARX en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, sous-préfet d'Arras ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 septembre 1996 autorisant la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de gestion du regroupement pédagogique intercommunal des 3 Villages ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-10-57 du 4 septembre 2023 donnant délégation de signature à M. Christophe MARX, secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu la délibération du comité syndical du 30 octobre 2023 proposant l'approbation de statuts ;

Vu les délibérations favorables de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres du syndicat ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

Arrête

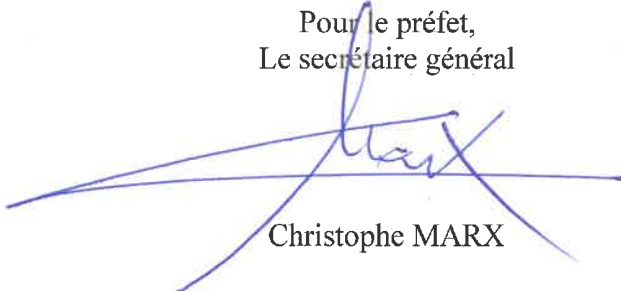
Article 1^{er} : Sont approuvés les statuts du SIVU des 3 Villages tels qu'ils sont annexés au présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le président du SIVU des 3 Villages et les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Pour le préfet,
Le secrétaire général



Christophe MARX

SIVU RPI

STATUTS

Article 1^{er} : En application des articles L. 5212.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé **entre les communes de Béthonsart, Fréwillers et Villers-Brulin** un syndicat à vocation unique qui prendra la désignation de « **SIVU des 3 Villages** »

OBJET DU SYNDICAT, SIEGE ET DUREE

Article 2 : Le Syndicat a pour objet la **gestion financière et administrative du regroupement pédagogique entre les Communes de Béthonsart, Fréwillers et Villers-Brulin.**

Le syndicat gère également la cantine et la garderie du RPI

Article 3 : Le siège du Syndicat est fixé à la mairie de Béthonsart, 6 Rue de la Place – 62690 BETHONSART.

Article 4 : Le Syndicat est constitué **pour la durée du regroupement pédagogique.**

ADMINISTRATION DU SYNDICAT

Article 5 : Le syndicat est administré par un Comité composé de **3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants** par commune membre, élus par les conseils municipaux dans les formes prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 6 : Le Syndicat pourvoira sur son budget à toutes les dépenses nécessaires à l'accomplissement de sa mission :

- de fonctionnement (produits d'entretien, fournitures administratives et scolaires, repas de cantine etc...)
- d'investissement
- d'émoluments du receveur
- du paiement des rémunérations du personnel technique et administratif nécessaire au bon fonctionnement du syndicat

Le syndicat ne gère que le service des écoles (acquisition du mobilier et des fournitures, recrutement et gestion de l'ATSEM et des agents en charge du secrétariat, de la cantine et de la garderie).

L'entretien des bâtiments (Ecoles et Cantine) reste à la charge des communes.

Article 7 : Les recettes comprendront :

- un versement des communes pour subvenir aux frais de fonctionnement du syndicat. Les sommes correspondantes seront obligatoirement inscrites chaque année au budget des communes membres et calculées selon une répartition par habitant (population municipale reçue par l'INSEE l'année N-1)
- Les recettes découlant des ventes de tickets de cantine et de garderie.

Article 8 : Les fonctions de comptable seront assurées par le trésorier désigné par le Préfet sur proposition du Directeur Départemental des Finances Publiques.

Article 9 : En cas de dissolution du syndicat, l'actif et le passif seront répartis dans le respect des dispositions des articles L5211-25-1 et L5211-26 du CGCT

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du **20 DEC. 2023**

Pour le préfet,
Le secrétaire général



Christophe MARX

Liste des destinataires

- le président du SIVU des 3 Villages
- le maire de Béthonsart
- le maire de Fréwillers
- le maire de Villers-Brûlin
- le directeur des services départementaux de l'éducation nationale
- le directeur départemental des finances publiques du Pas-de-Calais
- le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais
- le président de la chambre régionale des comptes Hauts-de-France

Préfecture du Pas-de-Calais

62-2023-12-18-00003

Arrêté préfectoral modificatif n°2023-554 en
date du 18 décembre 2023 portant
renouvellement des membres des commissions
de contrôle chargées de la régularité des listes
électorales dans les communes de
l'arrondissement de Béthune



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau du Développement Durable du Territoire

N°2023 - 554

Sous-préfecture de Béthune

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFICATIF PORTANT RENOUELEMENT DES
MEMBRES DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ
DES LISTES ÉLECTORALES
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 15 avril 2022 portant nomination de M. Eddie BOUTTERA, en qualité de sous-préfet de Béthune ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-11-79 du 10 novembre 2023 accordant délégation de signature à M. Eddie BOUTTERA ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Vu les désignations des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des délégués de justice par le président du tribunal judiciaire de Béthune ;

Vu les désignations des représentants de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2023-339 et les arrêtés modificatifs n° 2023-359, n° 2023-509, n° 2023-523 et n° 2023-532 portant renouvellement des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Béthune ;

Considérant qu'il convient de renouveler la nomination, dans chaque commune, des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans ;

Arrête

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Conseillers Municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier Renouvellement du conseil Municipal	Conseiller(s) Municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier Renouvellement du Conseil municipal	Conseiller Municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors Du dernier renouvellement du Conseil municipal
CHOCQUES	BOUTON Jean-Michel PETITPAS Eric GOSSET Laurie	HENON Alain KINZIGER Audrey	
VERQUIGNEUL	DUBOIS Stacy GALLET Maurine SARAZIN Denis	HAVEGHEER Dominique LEGRAND Gisèle	

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS N'AYANT QU'UNE SEULE LISTE AU CONSEIL MUNICIPAL

Commune	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
RICHEBOURG	LIENART Francis	BLONDIAUX Jacqueline	MARCHE Henri

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Article 3 : Monsieur le sous-préfet de Béthune et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Béthune, le 18 décembre 2023
Le sous-préfet,


Eddie BOUTTERA